

*Nombre de Conseillers en
exercice : 29*

Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le 26 JUIN A 19H30

Extrait affiché le :
27 juin 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice

Objet : Travaux supplémentaires en
Forêt communale

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. le Maire
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François	à	M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel	à	M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N°62/2019

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint délégué, présente au Conseil Municipal un devis supplémentaire de travaux à réaliser cette année en forêt communale dans la parcelle n° 66. Le coût estimatif à prendre en charge sur le budget annexe « forêts » 2019 est de 9 240 € hors taxes comprenant l'abattage, le façonnage et le débardage auxquels il convient d'ajouter 1 969 € hors taxes pour le travail de classement des bois et d'assistance technique réalisés par les services de l'Office National des Forêts.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté décide de ces travaux supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté ainsi que tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,